

## CONSEIL MUNICIPAL DE REMOULINS (30)

### Compte Rendu de la Séance extraordinaire du vendredi 19 février 2021 – 18 H 00

Conseil municipal tenu à la maison des associations compte tenu du contexte sanitaire  
(décret du 29 octobre 2020)

**Etaient présents** : Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Albachir ELKHALFI, Jacques CORCESSIN, Luc VINCENT, N'fissa BENSAID, Cécile FABRE, Laure ZEROUALI, Elma PIRAZZI, Manon BLOQUE, Carole GALINY, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES ;

Formant la majorité des membres en exercice,

**Etaient absent(e)s** : Elisabeth VIOLA (a donné pouvoir à Nicolas CARTAILLER pour voter en son nom), Roland VIOLA (a donné pouvoir à Pierre DE QUEYLARD pour voter en son nom), Dominique DE STEPHANO, Frédéric VALOT (a donné pouvoir à Laure ZEROUALI pour voter en son nom).

Le maire, M. Nicolas CARTAILLER, ouvre la séance et Sabine HUGUES est nommée secrétaire de séance.

Il est passé ensuite à l'examen de l'ordre du jour :

#### **1. Création du poste de Technicienne Principale 1<sup>er</sup> classe**

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu du remplacement de la directrice des services techniques et après appel à candidature,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

La création d'un emploi de Technicienne principale de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour la direction du service technique à compter du 22 février 2021.

Que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière TECHNIQUE, au grade de Technicien principal 1<sup>ère</sup> classe.

De modifier ainsi le tableau des emplois.

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **2. Recours à un contrat unique d'insertion CAE PEC au service technique**

Le maire informe l'assemblée : le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Le maire propose à l'assemblée de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### 3. Demande de DSIL pour sécuriser les passages piétons :

Monsieur le Maire expose le projet :

- Aménagement pour sécuriser les passages piétons :
  - o RD 6101 : carrefour et traversée du Salin à l'Arnède
  - o Traversée Collège – Centre de tri postal
  - o Installation de borne pour piétons, potelé qui s'allume

Le coût prévisionnel s'élève à 17 974 € HT soit 21 568 € TTC est susceptible de bénéficier de bénéficié d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

- Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

o <b>Coût total :</b>	<b>17 974.00 €</b>
o Subvention Equipement Etat :	7 190.00 €
o Subvention Région :	7 190.00 €
o Autofinancement communal :	3 594.00 €
- L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : fin 2021 - 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- arrête le projet de sécurisation des passages piétons
- adopte le plan de financement exposé ci-dessous
- sollicite une subvention d'investissement ETAT et une subvention REGION
- autorise le maire et/ou l'adjointe déléguée a effectuer toutes les démarches nécessaires.

### 4. Demandes de subventions pour l'étude mobilité

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaliser une étude mobilité qui s'inscrit dans une démarche de la création d'un pôle d'échanges multimodal et d'organisation de la mobilité sur le territoire.

Le coût prévisionnel s'élève à 33 485 € HT soit 40 182 € TTC est susceptible de bénéficier de bénéficié de subventions.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<b>Coût total :</b>	<b>33 485.00 €</b>
Banque des territoires (50 %) :	16 742.50 €
Région (30 %) :	10 045.50 €
CCPG (10 %) :	3 348.50 €
Autofinancement communal (10%) :	3 348.50 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- arrête le projet d'étude de stratégies mobilités et stationnement ;
- adopte le plan de financement exposé ci-dessous ;
- sollicite les subventions ;
- autorise le maire et/ou l'adjointe déléguée à effectuer toutes les démarches nécessaires.

### 5. Divers.

FIN DE SEANCE A 19h.